



FS exceptionnelle du CSA-Ministériel

23 janvier 2025

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Tout d'abord, **les membres de cette instance tiennent à rappeler, leur solidarité envers les habitant-es de Mayotte**, durement éprouvé-es par le passage du cyclone *Chido* et par la tempête tropicale *Dikeledi*. Nous adressons tout d'abord nos pensées aux familles endeuillées, aux blessé-es et à toutes celles et ceux qui ont perdu leurs biens ou leurs moyens de subsistance.

L'intersyndicale souhaite alerter sur la situation spécifique de l'ensemble des personnels du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ainsi que celle des élèves et de leurs familles, qui subissent de plein fouet les conséquences de ces catastrophes.

De nombreux collègues et élèves ont vu leurs logements détruits ou fortement endommagés, et certains se trouvent actuellement dans des situations de grande précarité. Ces événements climatiques ont aggravé une situation déjà marquée par des inégalités sociales et des infrastructures insuffisantes dans ce département. Ils ont mis en lumière, une fois encore, les fragilités structurelles du territoire, qui n'ont jamais été prises en compte par les gouvernements successifs depuis une cinquantaine d'années et les conditions précaires dans lesquelles les personnels de la DAAF, l'ASP, l'ONF et de l'EPN, ainsi que les élèves, doivent vivre et travailler.

- Tout d'abord, concernant les agent·es de l'enseignement et les élèves

La DGER a annoncé que les personnels avaient repris le lundi 20 janvier et que les élèves reprendraient le 27 janvier 2025 comme à l'éducation nationale, alors que la capacité d'accueil à l'EPN est seulement d'environ 60% et que le second événement météorologique qui a frappé Mayotte, a mis à mal les travaux de nettoyage et de bâchage des toits de cet établissement. **Il ne semble pas, en outre, que la commission de sécurité et le CSA de l'EPN aient été mobilisés préalablement pour émettre un avis à ce sujet.**

L'intersyndicale demande ainsi un recensement précis et fiable des structures opérationnelles et des mesures de sécurisation par la commission de sécurité et les CSA des différentes structures MASA de l'archipel, avant toute reprise. Ne serait-ce qu'au regard des conditions de sécurité, les dates de reprise actuellement prévues semblent prématurées. **L'intersyndicale demande une reprise progressive et adaptée,** tenant compte des réalités locales et une réflexion sur les examens, sachant que la préparation des élèves a été gravement perturbée et que des ajustements seront indispensables. **Les plans de reprise d'activité doivent être validés par les instances de dialogue social** (ou à défaut, des plans de continuité des activités).

L'intersyndicale constate que la gestion de cette crise est pour l'instant insuffisante à bien des égards. Plus d'un mois après le passage du cyclone, des questions fondamentales restent sans réponse : relogement des personnels (ce ne sont pas les bâches commandées qui correspondent, selon nous, à la notion de « relogement »), état des structures scolaires et pédagogiques (dont l'exploitation de l'EPN, notamment sur le plan sanitaire, avec la mort de nombreux animaux), mais également les conditions de rentrée pour les personnels et les élèves (ressources pédagogiques, fournitures scolaire, mobilier et matériel informatique, priorisation des missions...).

L'intersyndicale sera vigilante pour que les décisions prises à la suite de cette instance, et d'autres à suivre, permettent de traiter sérieusement les questions urgentes : attractivité et fidélisation des personnels, reprise des apprentissages, plan de reconstruction et prise en charge des personnels et élèves. Avec 40 % des logements détruits au niveau de l'archipel, de nombreux agents du MASA se retrouvent dans cette situation. **Le ministère doit accélérer la mise en place de structures temporaires adaptées,** mais aussi **garantir des solutions de relogement durable** pour permettre aux personnels de reprendre leur mission dans des conditions dignes, **tout en déployant des aides d'urgence.**

Aggravé par la situation, l'accès à une alimentation suffisante est problématique pour de nombreux élèves. **L'EPN de Coconi doit pouvoir proposer une collation le matin et un repas du midi pour chaque élève et assurer un accès à l'eau potable.**

Dans un contexte de risque épidémique et d'augmentation des besoins des élèves en lien avec les traumatismes physiques et psychologiques vécus, une attention particulière doit être portée sur l'infirmerie scolaire de l'EPN. Est-elle en état de fonctionner (conditions matérielles et d'hygiène élémentaires, tel que l'accès à l'eau potable, par exemple) ? **Il est indispensable d'assurer aux infirmier·es, assistant·es sociaux·ales et psychologues, les moyens et les conditions de travail nécessaires pour garantir l'écoute et la prise en charge**

des personnels de l'EPN et **des élèves**. La santé mentale des personnels et des élèves est une priorité. Les traumatismes engendrés par ces catastrophes nécessitent un accompagnement renforcé et durable.

- Concernant les autres services

Le site du SALIM qui a fait l'objet de vols, début janvier **n'est pas sécurisé** ; le chemin d'accès n'est pas dégagé et la clôture est à réparer, d'où un passage régulier d'intrus. Il est également étonnant qu'alors que l'Internet n'y est pas rétabli, le **télétravail** ne soit pas autorisé.

L'intersyndicale appelle à la mise en place urgente d'une **cellule psychologique** afin d'accompagner les agents de la DAAF, de l'ASP ou de l'ONF, tout au long de la réorganisation des services. Il est impératif d'instaurer également un dispositif d'écoute du collectif de travail permettant à la hiérarchie de comprendre et de répondre aux difficultés rencontrées par les agents en cette période d'instabilité. Comme pour les personnels de l'EPN, le relogement et l'état des structures constituent une priorité et des aides d'urgence doivent être mobilisées.

- Plus globalement, au sein de toutes les structures *MASA* de l'archipel

Tout cela passe nécessairement par un **fonctionnement efficient des instances de dialogue social** ; les thématiques de santé sécurité et de conditions de travail ne doivent pas être oubliées sous prétexte qu'il n'y a pas de F3SCT. Nos experts ISST, assistant·es de service social doivent pouvoir se rendre sur les lieux de travail pour conseiller les encadrant·es et les agent·es. Ces dernier·es doivent également pouvoir mobiliser les services de la médecine de prévention, ainsi que ceux de la médecine du travail, afin d'assurer un suivi adapté et régulier. Il est essentiel que des dispositifs spécifiques et des dérogations soient prévus pour garantir l'accès aux soins, sur place, des agent·es, mais aussi des élèves et des salarié·es placés sous leur responsabilité. Ces mesures doivent inclure la mise en œuvre de facilitation des consultations médicales directement sur les sites.

L'intersyndicale alerte sur les reconstructions précipitées qui ne respecteraient pas les normes antisismiques et anticycloniques. Il est impératif que le **bâti** soit repensé pour garantir la sécurité des élèves de l'EPN et de toutes les structures abritant les personnels *MASA* de l'archipel, à long terme.

L'intersyndicale rappelle que Mayotte, département français, ne doit pas être laissée à l'abandon. La population mahoraise et les personnels qui y travaillent **ont droit à des conditions de vie et d'éducation décentes**, au même titre que l'ensemble du territoire national. La crise actuelle montre une fois de plus l'urgence d'un engagement ferme de l'État pour répondre aux besoins spécifiques de ce territoire ultramarin. **Il en va de l'égalité républicaine et de la dignité de toutes et tous**. Il est temps que l'État engage un investissement massif pour garantir et structurer les services publics sur Mayotte. **L'intersyndicale** appelle le gouvernement à agir donc rapidement et concrètement pour restaurer la confiance des personnels et des familles et pour répondre aux besoins criants du territoire.